FRC 41 30954
Case FRC 24037

CIRCULAIRE
DE LA SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ,
SÉANTE AUX CI-DEVANT JACOBINS, SAINT-HONORÉ, A PARIS.
A LEURS FRÈRES DES DÉPARTEMENS.

FRÈRES ET AMIS,

DEPUIS très-longtemps l'on parloit d'une faction d'Orléans. Ces clameurs nous ayant paru sans fondement réel, nous avions

A

THE NEWBERRY LIBRARY

pensé qu'elles n'étoient excitées que par l'adresse de nos ennemis, afin de détourner d'eux l'œil de la surveillance, et jetter en même-temps la défaveur sur les patriotes qu'ils désignoient être les factieux de ce parti : Car ils ajoutoient que ces mêmes patriotes n'avoient voté la mort du tyran, que pour élever le chef de la maison d'Orléans sur le trône. Longtemps nous avons couvert de mépris ces imputations ridicules, sans en chercher d'autres inductions ; mais les évenemens qui viennent de frapper, ont déchiré le voile et prouvent enfin la réalité de cette faction liée à celle des prétendus hommes d'état, celle de Brissot, de la Gironde, de Dumourier : ou plutôt elle n'est qu'une des ramifications qui appartiennent à une seule, qui est la faction Brissot.

Il est important, Fréres et Amis, dans les circonstances désastreuses où tous ces scélérats ont plongé la république, que, par des rapprochemens lumineux, vous remontiez avec nous à la source de nos calamités, pour en extirper le germe. Il est important que ces monstres, qne nous avons tous tant de fois démasqué, le soient aux yeux de la France entière ; et que, pris enfin la main dans le

crime, il ne leur reste plus de forfaits à commettre pour échapper à la souveraine justice du peuple.

La conspiration de Dumourier ayant été découverte, avant que ce traître, déjoué par les évènemens, ait pu accomplir ses criminels projets ; ses complices dévoilés cherchent à se couvrir par de nouveaux attentats, et suivant sans relâche leur système atroce, veulent encore entacher de ce nouveau crime les patriotes qui les ont signalés. Toujours ce fut ainsi qu'ils agirent. Lorsqu'ils crièrent à la dictature ; c'étoit eux, c'étoit Brissot, qui, par le moyen du mannequin Rolland, étoit le véritable Dictateur : c'étoit en criant à l'anarchie, qu'ils nous y plongeoient; en occupant sans cesse de leur propre défense les vrais amis du peuple, pour leur ôter le temps de travailler aux loix qui doivent faire son bonheur. Et, lorsqu'ils se plaignoient des agitateurs, pour obtenir une garde prétorienne, c'étoit les courageux défenseurs de la liberté, c'étoit Lepeletier qu'on assassinoit !

Hé bien, Frères et Amis, maintenant ces hommes pervers veulent encore se jouer de votre bonne foi et tromper vos vertus ; ils croient aujourd'hui pouvoir vous abuser au

point de vous persuader que les suppôts des crimes de Dumourier et de la famille d Orléans sont les patriotes de la montagne civique..... que ce sont les Jacobins.. ... Certes de telles inculpations n'arrivent pas jusqu'à nous ; et c'est moins pour descendre à les repousser, que pour vous mettre en mesure contre tous les prétextes auxquels ces traits empoisonnés pourroient donner lieu, comme aussi pour vous éclairer sur les véritables conspirateurs, que nous présentons à votre sagacité le développement des faits qui vous montrera la vérité dans tout son jour.

D'Orleans ne fut jamais lié avec les vrais patriotes ; Robespierre que les intrigans ont accusé d'être le chef de son parti, Robespierre s'opposa toujours la ~~contre~~ nomination d'Orléans à la Convention nationale ; et lorsque ces mêmes intrigans, par un calcul de perfidie, proposèrent le renvoi d'Orleans, afin de mettre, par cet acte d'injustice, les patriotes en opposition pour les calomnier ensuite, Robespierre, pénétrant leurs projets, vota pour l'expulsion de la famille des Bourbons : c'est aussi sur sa motion que les Jacobins ont arrêté à l'unanimité qu'aucun membre de cette famille ne pourroit être reçu dans

leur société qui a prononcé la radiation du père et des deux fils.

D'Orléans n'a donc eu pour amis que les chefs de la faction criminelle, et pour meneurs ostensibles Sillery et Pétion ; Petion, son dévoué courtisan, qui étoit allé à Londres, pour y accompagner sa famille d'Orléans, et qui d'après la recommandation de *Pitt*, a traité avec Miranda, pour le placer ensuite à la tête de nos armées ; Petion qui, dans sa correspondance coupable avec le fils d'Orléans, lui écrivoit ces mots : " Soyez sans inquiétude sur le décret relatif aux émigrés ; je serai le défenseur officieux de votre sœur et de Mme Sillery auprès de la Convention nationale ".

Il est un autre fait notoire qui doit jetter un trait de lumière sur toute cette coalition. Sillery, le commensal de la famille Égalité, est celui qui proposa à la Convention de renvoyer le ministre Pache, pour le remplacer par Beurnonville ; quatre jours avant cette motion, les suppôts et meneurs de la cabale avoient fait venir de Toulouse un intrigant nommé Comeyras, ami imperturbable de Laclos. Ce Comeyras, ancien avocat et agent de de la maison d'Orléans, qui eut l'audace de se présenter à la barre, au nom du départe-

ment de la Haute-Garonne (ce qui étoit faux) pour dénoncer le ministre de la guerre : ce fut de cette prétendue dénonciation que let intrigans appuyèrent leurs éternelles calomnies contre le patriote Pache, dont ils obtinrent enfin la destitution ; et *la vertu fut remplacée par le crime !* Il est évident que ces misérables factieux qui vouloient consommer leurs projets liberticides, avoient besoin d'un ministre à leur dévotion, tel que Beurnonville : aussi eurent-ils l'adresse de supposer que ce dernier étoit brouillé avec Dumourier, afin que les patriotes, qui commençoient à suspecter la conduite du général, donnassent leurs voix à Beurnonville ; ce qu'ils firent, croyant que la surveillance d'un tel ministre forceroit Dumourier à faire son devoir.

La conduite apparente tenue par D'Orléans depuis la révolution, son insignifiance, sa nullité de talens et de caractère ; toutes ces causes sembloient suffisantes pour repousser le danger des vues ambitieuses qu'on lui supposoit : mais l'émigration de son fils aîné avec les Sillery qui sont l'âme de cette famille, l'émigration de Valence, toutes ces trâmes dévoilées par la découverte de leur complicité avec le royaliste Dumourier et

sur-tout leur liaison intime avec les amis de ce dernier qui siègent dans la Convention nationale, sont des preuves sensibles des attentats de la maison d'Orléans contre la république.

Observez, Frères, que tous ces hommes qui nous accusent, que tous ces amis, ces vils courtisans de la famille d'Orléans et du général conspirateur, parlent tous le même langage et fulminent de concert contre les députés patriotes, contre les Jacobins. Observez bien que ce dernier, qui prétend, ainsi que les autres, que c'est pour le maintien des loix et de l'ordre qu'il faut anéantir les sociétés populaires; que ce Dumourier, qui les a tous déclarés ses complices à la face de l'univers, en écrivant à la Convention qu'il marcheroit sur Paris, pour appuyer par la force des armes ce qu'il nomme *la saine majorité de l'assemblée*, et écraser les patriotes de la montagne qu'il appelle des anarchistes; que cet infâme Dumourier *traîne avec lui le fils aîné de la maison d'Orléans.*

Comment, d'après tous ces faits, les hommes d'état oseront-ils imputer à la montagne une faction en faveur d'Orléans!

Mais voici un nouveau fait qui repousse

encore plus victorieusement l'audace de ces conjurés. Danton, répondant à Guadet dont on employoit l'impudence pour cette ruse calomnieuse, Danton demanda que d'Orléans fut traduit devant un tribunal révolutionnaire, (Marat, Robespierre avoient déjà fait la même motion). La faction alors prise dans son piège, et malgré l'approbation générale de la mesure proposée, en a fait adopter une qui soustrait d'Orléans à la poursuite des tribunaux.

Prononcez maintenant, Frères et Amis, prononcez dans votre sagesse de quel côté l'on doit chercher les coupables; et si les défenseurs des rois, les protecteurs des ministres, les flagorneurs des généraux, si un gensonné, intime de Dumouriez, qui correspondoit avec lui et recevoit le double de ses dépêches; si un Guadet, son ardent défenseur, protecteur de Narbonne et coopérateur avec ses collégues Vergniaud, Gensonné, du mémoire présenté au roi avant le 10 août, par l'entremise de Boz et Thiéry; si Brissot et Vergniaud, qui par leur éloquence, vouloient prouver à la nation entière, quelques jours avant la mémorable époque du 10 août, que la déchéance du despote seroit un sacrilège; si un Barbaroux, qui lors du jugement de

Louis Capet, fit entourer la Convention par ses satellites, pour forcer les suffrages en faveur du tyran ; si un Salle qui a osé écrire dans le département de la Meurthe qu'on devoit arrêter les députés commissaires, comme des désorganisateurs et des factieux ; si un Gorsas, ce calomniateur déhonté des paisibles citoyens de Paris, qui ne rougissoit pas de justifier Dumourier il y a quelques jours, ce Gorsas trouvé clandestinement à la tour du Temple quinze jours avant la mort du traître Louis ; si tous ceux enfin qui veulent prouver par des calomnies et des calomnies qu'ils sont des républicains, et les patriotes des royalistes, se sont aussi arrogé le droit d'anéantir la vérité, ainsi qu'ils voudroient anéantir la liberté et la cause des peuples.

Eh, quoi, Frères et Amis, le sort de la Patrie doit-il dépendre plus long-temps des traîtres et des lâches intrigants qui la déchirent ! Chaque jour voit éclore de nouveaux forfaits et de nouvelles conspirations, chaque jour ils ajoutent à nos calamités : et c'est par eux, citoyens, que la roue du gouvernement reçoit son impulsion; c'est d'eux qu'une grande nation, qui a juré d'être libre, attend son salut. Ce sont eux enfin qui balancent les destinées

du monde ! ! ! Ah, Citoyens, à quelles mains sommes-nous livrés ! contemplez les maux qu'ils nous ont faits et les maux qu'ils nous préparent. Déjà leurs vengeances atroces se manifestent sur les courageux défenseurs du peuple qui ont dévoilé leurs complots, déjà profitant de l'éloignement des députés patriotes (1) qui sont en mission, pour réparer les désordres et les calamités qui sont leur propre ouvrage, et dont l'absence leur laisse la majorité dans la Convention nationale ; ces intrigans ont l'effronterie de provoquer un décret d'accusation contre Marat, contre l'intrépide et véridique Marat, qui le premier a signalé à l'Europe entière les trahisons du perfide Dumourier leur complice.

Eh bien ! cet homme extraordinaire, méprisant leurs vociférations, conservoit toute son énergie pour déjouer et confondre leurs

---

(1) Les chefs et les suppôts de la faction profitent de cette absence pour faire décréter promptement une nouvelle constitution ; cependant le vœu du peuple souverain est que les sept cent quarante-cinq délégués doivent concourir à la formation de la Constitution de la République : cette observation est importante.

sinistres projets. (1) Une adresse dans laquelle la société des Jacobins fait le tableau rapide de tous les malheurs qui menacent la liberté et la patrie qu'elle vous presse de secourir; cet éveil aux Français que vous venez de lire, dénaturé par le dénonciateur Guadet, est devenu le criminel prétexte de nouvelles persécutions contre Marat. Son nom se trouve lié à cette circulaire, comme président de la société. Dès-lors il est incriminé, on demande contre lui le décret d'accusation; il obtient la parole, ne parle point pour sa propre défense; tout entier au salut public, il développe avec plus de vigueur les crimes des affreux artisans des désastres de la République. Ces scélérats n'opposent aux argumens victorieux des

(1) L'arrestation du courrier extraordinaire porteur de cette circulaire, que nous avions dépêché pour éviter la violation de l'administration des Postes, prouve évidemment la conspiration de la faction avec Dumourier, puisque cette adresse avoit pour but principal de vous dévoiler cette conjuration. Les dépêches de ce courier ont été lues dans une séance de la Covention nationale, séance jamais mémorable pour le triomphe des principes, et qui prouve quel est le zèle et la sollitude des Jacobins pour le salut de la patrie; séance qui auroit anéanti de honte les conjurés, si de pareils hommes pouvoient rougir.

orateurs patriotes que des cris furieux ; des menaces et des actes de brutalité. Marat est mis en état d'arrestation ; eh bien ! l'indignation publique est encore contenue par la prudence de Marat et de ses amis, qui ont exhorté le peuple au plus grand calme. Ces sacrilèges ennemis de l'humanité ont porté leurs excès contre nous jusqu'à la démence. Tous leurs journalistes, et notamment Gorsas, ont eu l'impudence de dénaturer notre circulaire dans le compte qu'ils en ont rendu, pour nous appliquer leurs propres intentions et leurs crimes, en nous faisant dire : que nous vous appellions pour massacrer toute la Convention nationale. Le croirez-vous, Frères ? une si absurde calomnie détruite d'avance par la lecture de l'adresse, leur a fourni le prétexte d'assouvir leur haine et leur rage contre Marat. Ils vouloient porter le décret, sans le motiver, sans même entendre la defense de l'accusé, *eux qui ont donné trois mois aux defenseurs officieux du tyran* ! Croirez-vous que des législateurs n'ont pas craint de violer toutes les loix de l'humanité ; de la pudeur, de la justice et de la raison, dans l'égarement de leur atroce vengeance !

Les patriotes ne voulant pas laisser con-

sommer impunément tant d'iniquités, se précipitèrent à l'envi pour souscrire cette adresse, ils en déclarèrent les principes purs et inattaquables, en invoquant l'honneur de partager avec leur collègue un décret transgresseur du droit des gens et dont l'abomination réjaillit sur ses seuls auteurs. Ils crurent cependant qu'il étoit temps d'opposer la résistance à une oppression si manifeste ; et motivant leur opinion à l'*appel nominal* (1), ils protestèrent tous contre un jugement tyrannique, digne des despotes de l'Asie. Ils rendirent à l'unanimité hommage à l'intrépide civisme de Marat, et couvrirent ces misérables d'un opprobre indélébile, en plaçant sur leur front toutes les souillures de leurs âmes !

Lisez et jugez, jugez par cer acte inoui de despotisme et par l'audace des conspirateurs à quel terme doit s'arrêter leur férocité et à quel résultat ils veulent nous amener.

Cet appel nominal, dont le détail intéressant dévoiloit les perfides manœuvres de la faction criminelle contre Marat, n'a point été recueilli par les journalistes, par ces journalistes vendus à l'intrigue, dont les plumes empoisonnées arrêtent les progrès de la révolution, et font plus de mal à la république que les Prussiens, les Autrichiens et toute l'Europe coalisée.

Marat qu'ils viennent de décréter d'accusation, et qu'ils voudroient anéantir, parce qu'il les tient sous la massue de la vérité; Marat, ce philosophe formé par le malheur et la méditation, joint à une âme de feu et un grand caractère une perspicacité qui lui fait prévoir les événemens avant leur maturité, une grande connoissance du cœur humain, qui lui fait démasquet les méchants, même sur leur char de triomphe, et tandis que les esprits vulgaires les encensent. Cet amant de la liberté ne sait point transiger avec les foiblesses et la corruption du siècle; toujours plus en avant que les autres, il exige trop de vertu, et se trouve rarement en mesure avec des hommes qui ne veulent même pas lui pardonner l'exactitude ds son jugement et de sa pénétration.

Marat, cette sentinelle vigilante du peuple, fut depuis la révolution la terreur des aristocrates; et, du fond du souterrein où leur machiavélisme l'avoit forcé de s'ensevelir, il lançoit la lumière qui éclaira leurs ténébreux complots. Aussi tous les contrerévolutionnaires conspirateurs, royalistes et tous les faux amis de la patrie se sont-ils coalisés pour attacher à Marat un masque de férocité, afin d'armer

la prévention contre cet Argus infatiguable. Croyant avoir entièrement corrompu l'opinion qu'ils dirigèrent contre lui, ils ont affecté d'accoler à Marat les plus chauds patriotes pour vous les présenter sous le même aspect, et détruire la cause sainte de l'humanité, en écrasant ses énergiques promulgateurs.

Mais le temps et les événemens ont ici découvert la vérité; bientôt l'exécration générale fera justice de tous les forbans politiques et de tous leurs calomniateurs à gages, auxquels Marat a appliqué le cachet de la réprobation; bientôt ils passeront, et la réputation de Marat commence.

Citoyens, lorsque Marat dénonçoit la cour, il dénonçoit une faction royaliste; lorsqu'il dénonçoit Lafayette, ses complices et ses flagorneurs, il dénonçoit une faction royaliste.

Lorsque Marat dénonçoit Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Petion et consors, il dénonçoit une faction royaliste.

Lorsque Marat dénonçoit Dumourier, Valence et d'Orléans, il dénonçoit une faction royaliste; et cette dernière, qui n'est que la continuation de celle de Brissot, est d'autant plus royaliste; que le fils de l'hipocrite d'Orléans

est évidemment le roi ou le régent que veut inaugurer Dumourier.

Enfin, Frères et Amis, les contrerévolutionnaires de la Convention croient être portés au triomphe de tous leurs crimes par le honteux décret qu'ils ont lancé contre Marat pour en imposer à la nation, en faisant croire que la Convention le poursuit comme coupable.

Français, que peut la Convention dans les dangers de la patrie tourmentée par les méchans génies qui composent cette faction ? voyez cette faction *occupant le sénat, lorsqu'Annibal est aux portes de Rome*, d'accusations mensongères, étrangères au salut de la république, pour éloigner de son sein un de ses plus ardens protecteurs.

Voulez-vous vous convaincre de l'énormité des crimes de ceux qui forgent tous nos malheurs ? Jettez un regard douloureux sur toute la surface de la république ; voyez nos places frontières et nos ports maritimes dégarnis et désapprovisionnés par la trahison ou l'impéritie des ministres

Les rébelles levant une tête audacieuse ; portant le fer et la flamme dans les contrées du Nord par l'effet de la haute protection que l'*impuni Rolland* a accordée ouvertement à tout

tous les contrerévolutionnaires et tous les émigrés.

Ces hordes impures et ces fourmillières de brigands vomis sur nos côtes par les Anglais, et dont les ministres n'ont donné aucune connoissance ; de concert avec le traître Beurnonville que la faction a replacé, malgré le vœu public, ce Beurnonville qui seroit encore impunément au ministère, si sa complicité avec Dumourierne l'eût forcé d'abandonner son poste.

Contemplez le sol de la liberté près d'être souillé par la descente des Anglais qui n'attendent, pour l'effectuer, que la fin de l'équinoxe ; des Anglais auxquels Brissot, soutenu par les efforts de sa cabale, a fait enfin déclarer la guerre (1).

Brissot, digne défenseur de Louis Capet, ayant employé vainement tous les moyens de le sauver, disoit quelques jours avant l'exécution du tyran, que sa mort nous attireroit la guerre avec toute l'Europe, et que nous étions hors d'état de l'entreprendre, n'ayant ni argent ni munitions ni aucuns préparatifs. Cependant si-tôt après cette mort, Brissot est venu dire positivement le contraire, en assurant que nous étions parfaitement en état de faire la guerre, et c'est sur la motion de Brissot, qu'elle a été déclarée à l'Angleterre et la Hollande.

Et tous ces pays conquis pour la liberté, évacués avec précipitation dans le même moment par la plus infâme des trahisons, trahison dont l'effet combiné est de mettre en horreur le nom français chez ces peuples infortunés rendus à leurs implacables tyrans. Voyez ces mêmes pays arrosés du sang de cinquante mille patriotes traitreusement sacrifiés aux projets sinistres des ennemis de notre révolution qui, pour nous opprimer, font égorger nos généreux défenseurs !

Nos munitions, nos approvisionnemens amoncelés à grands frais pour l'ennemi, qui maintenant tient la campagne à nos frais et menace d'envahir nos frontières.

Eh bien ! Frères et Amis, l'excès de tant de crimes de lèse-humanité est le fruit de l'orgueil, de la cupidité et de l'ambition d'une poignée de scélérats qui composent la faction, que tant de fois nous avons dénoncée. Jusques à quand, hommes généreux et confians, supporterez-vous de tels outrages ? jusques à quand souffrirez-vous que des délégués infidèles, armés du pouvoir que vous leur confiâtes, s'en servent pour perdre vous et la patrie !

Français, ah ! vous aviez juré de vivre libres..... d'exterminer les tyrans ! vous

aviez juré de maintenir la république une et indivisible. . . . . hâtez-vous de remplir vos sermens sacrés.

Hâtez-vous donc de faire disparoître de la Convention nationale quelques monstres qui l'agitent, qui l'entravent, qui la déshonorent, pour dévorer plus sûrement notre malheureuse patrie.

Ne vous laissez plus aveugler sur le nouveau genre de tyrannie formé par cette faction ; il est à redouter mille fois plus que la tyrannie royale, celle-ci opprime à découvert ; elle frappe, elle révolte tous les esprits ; mais la première, au pouvoir de quelques représentans du peuple, agissant sourdement sur tous les ressorts du gouvernement, les corrode, les désorganise et finit par les briser. Enfin, sous l'égide de l'impunité et de l'inviolabilité, une faction tyrannique constitue à volonté un gouvernement oligarchique, le pire de tous.

Républicains, si vous êtes frappés de cette vérité, choisissez les moyens d'en écarter les funestes effets. Le gouvernement attend tout de vos efforts réunis aux nôtres ; l'abîme est suffisamment sondé, les conspirateurs, les traîtres sont assez dévoilés. L'impunité a porté leur audace au dernier période ; ils agissent

ouvertement. . . . . La liberté gémit, le peuple souffre ! les finances s'épuisent, nos trésors alimentent nos ennemis ; nos défenseurs ont été livrés et massacrés ! ! ! ! Qu'attendez-vous ?

Signé, SAMBAT.

Post-Sscriptum.

Marat vient enfin d'être reconnu innocent par le tribunal révolutionnaire, ainsi qu'il l'a toujours été dans l'opinion publique.

Ce n'est qu'après huit jours d'attente que le comité de législation a bien voulu remettre les chefs d'accusation portés contre lui, et qui aux termes de la loi, devoient être remis dans les vingt-quatre heures.

Marat, paroissant devant ses juges, leur a dit, après avoir fait le développement des trames perfides de la faction qui l'opprime, qu'il provoquoit lui-même l'examen le plus rigoureux sur sa conduite politique et privée ; et que fort du témoignage de sa conscience, comme de la pureté de son civisme, il ne réclamoit point l'indulgence, mais la justice la plus sévère. Que cependant, vu l'illégalité du décret porté contre la manifestation la plus marquée de l'opinion publique, dans le plus scandaleux vacarme et sans discussion, au mépris des loix et de la justice ; décret qui n'est point le vœu de la majorité, puisqu'il n'est l'ouvrage que d'une partie des membres, qui ne composent pas même le tiers de l'assemblée ; décret motivé

sur une adresse patriotique et vraiment républicaine, qu'il a signée comme président des Jacobins, qui l'a été par tous ses collègues de la montagne civique et le sera bientôt par tous les bons citoyens de la république. La dénonciation de cette adresse ayant été abandonnée par le comité, le décret restoit donc nul, puisqu'il ne portoit plus que sur d'anciennes et ridicules dénonciations sur lesquelles la Convention avoit précédemment passé à l'ordre du jour; et que par conséquent, s'il paroissoit devant le tribunal, ce n'étoit pas pour se justifier sur de vaines inculpations, mais pour faire triompher la vérité, confondre l'imposture, dessiller tous les yeux, fixer l'opinion, mieux servir la patrie et cimenter la liberté.

Le tribunal, ayant reconnu que les chefs d'accusation allégués contre Marat, n'étoient *pas constans*, *l'a acquitté*. Le peuple l'a couronné de chêne, et l'a conduit en triomphe dans le sein de la Convention nationale. Là, ses ennemis couverts de confusion, ayant fait de vains effotrs pour faire lever la séance, ont déserté leur poste, et, *pour la première fois*, le patriotisme a habité le côté droit, car le peuple a rempli la salle.

LA SOCIÉTÉ, après avoir entendu la lecture de la circulaire présentée par SAMBAT, au nom du comité de correspondance, en a arrêté l'impression à l'unanimité. A Paris,

ce 19 Avril 1792, l'an deuxième de la République française.

DESFIEUX, *Président, en l'absence de* Marat.

DUBUISSON, *Vice-président.*

JAI, DUQUESNOY, *Députés*, COINDRE, PRIEUR, DUPEYRET, CHAMPERTOIS, *Secrétaires.*

De l'imprimerie patriotique et républicaine, rue Saint-Honoré, n°. 355, vis-à-vis; l'Assomption.

373